

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026



COMMUNE DE CEYRAS

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il convient de rappeler , le conseil municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 version abrégée, à partir du 1er janvier 2024. Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes 7.5 % en Fonctionnement et 7.5 % en Investissement .

Le budget primitif (BP) 2026 a été voté le 08 avril 2026 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et Régional chaque fois que possible.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement, la section de fonctionnement avec vote formel sur les chapitres " opérat" suivant le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégée.

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissement nécessaire au développement de la commune ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.
- De mobiliser des subventions.

le budget est voté en équilibre réel et se décompose en deux sections :

Fonctionnement : 925 000 €

Investissement : 189 500 € en dépenses et 267 468,41 € en recettes

Évolution démographique	2008	2013	2019	2022	2023	2024	2025
Population	1008	1332	1368	1394	1404	1409	1417

En 16 ans, la population a augmenté de 40,57%.

Tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2026 :

		Agents titulaires	Agents contractuel
	<i>Filière Administrative</i>		
Mairie	Catégorie A	1 TC	
	Catégorie C	2TC	1TNC
Ag postale	Catégorie C	1 TNC	
	TOTAL Filière administrative	5	
	<i>Filière technique</i>		
Technique	Catégorie C	3TC	1 TC
Ménage	Catégorie C	1TNC	
	Total filière technique	5	
	<i>Filière médico-social & Animation</i>		
École	Catégorie C	2TNC	
	TOTAL Filière	2	
	TOTAL GENERAL	10	2

TC temps complet/ TNC Temps Non Complet

12 agents représentant 11, 21 ETP (Équivalent temps plein)

II. La section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 034-213400765-20260408-2026040807-DE

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les prévisions de la section de fonctionnement s'établissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	Montant	Recettes de Fonctionnement	Montant
011 - charges générales	289 000	70 - produits de services	16 000
012 – charges de personnel	450 000	73 - impôts taxes	67 000
014 - atténuation de produits	100	731- fiscalités locales	611 685
65 - charges gestion courante	95 000	74 - dotations participations	155 615
66 - charges financières	31 200	75 - produits gestion courante	2 400
67 - charges exceptionnelles	2 000	76 - produits financiers	15.85
68 - dotations aux provisions	1 745	77 - produits exceptionnels	1 436.39
042 - opé. Ordre - amortissements	5 955	78 - reprises sur dépréciations actifs	-
Virement réserve investissement	50 000	013 atténuation de charges	1 100
		Excédent reporté de N-1	69 747.76
TOTAL	925 000	TOTAL	925 000

1) Les dépenses de fonctionnement : 925 000 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail, la participation complémentaires de santé et prévoyance et le CNAS. **450 000 € (~49 %)**

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations. **289 000 € (~31 %)**

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des frais de scolarité et des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines et des subventions versées aux associations, des indemnités de fonctions et des frais de formation des élus. **95 000 €**

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés. **31 200 €**

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : Les documents d'urbanismes le Plan Local d'Urbanisme sont amortis sur une durée de 10 ans. Les travaux sur terrains communaux sont amortis sur 10 ans.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Un virement à la section d'investissement de 50 000 € est dégagé, traduisant une capacité d'autofinancement maîtrisée.

2) Les recettes de fonctionnement : 925 000 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Les recettes réelles de fonctionnement reposent principalement sur :

L'Excédent antérieur reporté de l'exercice 2025 : 69 747,76 €

Les impôts et taxes et fiscalités (chapitre 73 et 731) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité. impôts et taxes (chap. 73) : 67 000 €

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes fiscales (chap. 731). Le produit attendu au titre de la fiscalité des ménages s'élève à : **611 685 € (soit ~66 % des recettes)**

Les taux de référence pour 2026 sont :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41,01 %**

Taxe habitation : **13,90 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **63,98 %**

Majoration taxe habitation maison secondaire : **0 %**

Les dotations et participations (chapitre 74) :

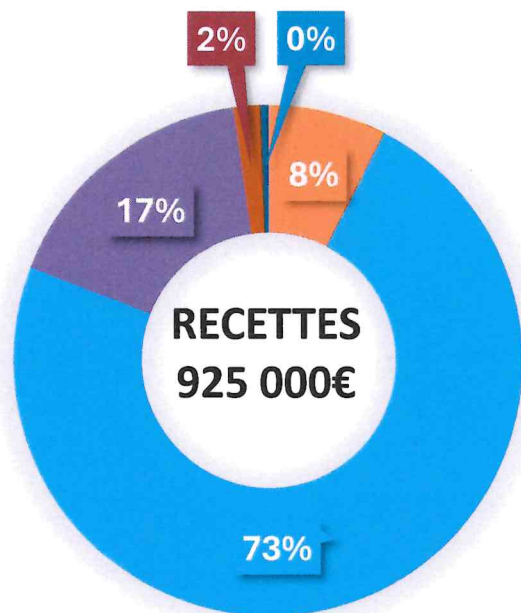
Les dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation élu local n'ont pas été communiquées encore au jour du vote du BP.

Les autres recettes restent marginales : 155 615 €

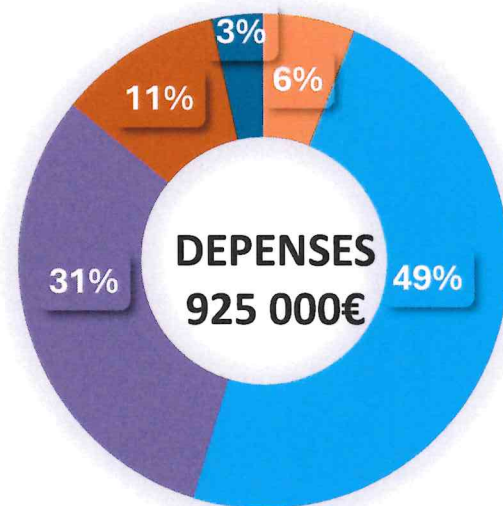
Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des concessions dans le cimetière, prêt de matériel communal.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations logement communal et salles des fêtes). **2 400 €**

La section de fonctionnement est équilibrée et maîtrisée, avec une part importante consacrée aux charges de personnel. Les recettes reposent majoritairement sur la fiscalité locale, garantissant une relative stabilité des ressources. La collectivité dégage une épargne brute permettant de financer ses investissements.



Excédent Antérieur Reporté	69 748 €
Impôts et Taxes	678 685 €
Dotations et Participations	155 615 €
Produits des services	16 000 €
Autres Recette	4 952 €



Virement section Investissement	55 955 €
Charges de Personnel	450 000 €
Charges générales	288 000 €
Charges de Gestion	99 845 €
Intérêts d'emprunts	31 200 €

III. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement, qui concerne les dépenses et recettes récurrentes du quotidien, la section d'investissement porte sur les projets de la commune à moyen et long terme. Elle regroupe des actions, dépenses ou recettes exceptionnelles, toutes soumises au contrôle de légalité.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement comprend toutes les dépenses qui font évoluer durablement le patrimoine de la collectivité, telles que :

- acquisitions de biens immobiliers,
- études et travaux,
- achats de matériel, mobilier ou matériel informatique, pour des structures existantes ou en cours de création.

Le programme d'investissement 2026, modéré et ciblé, se concentre sur :

- l'amélioration du cadre de vie (espaces verts, voirie),
- la modernisation des équipements scolaires,
- la planification urbaine via le PLU.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement incluent principalement :

- les recettes patrimoniales (taxe d'aménagement liée aux permis de construire),

Les principales sources de financement prévues pour 2026 sont :

- **Excédents et résultats reportés 2025**
 - Affectation fonctionnement N-1 : **120 000 €**
 - Résultat reporté : **91 513,41 €**
- **Autofinancement**
 - Virement de la section de fonctionnement : **50 000 €**
Amortissements : **5 955 €**
- **FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)**
Compense, à un taux forfaitaire, la TVA supportée sur les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement non récupérables fiscalement.
- **Taxe d'aménagement**
Applicable à toutes les opérations de construction, reconstruction, agrandissement ou aménagement nécessitant une autorisation d'urbanisme.

L'investissement est financé sans recours à l'emprunt nouveau, grâce à l'épargne et aux excédents. L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une combinaison d'autofinancement courant (CAF) et de l'affectation du résultat antérieur (compte 1068), permettant de limiter le recours à l'emprunt.

I - Restes à réaliser	DEPENSES	RECETTES
	-	-
I - Total restes à réaliser	-	-
II - Opérations		
II - Opérations	DEPENSES	RECETTES
Budget participatif	10 000	
Outillage	5 000	
Espaces verts, 1 Naiss 1 Arbre , plantations	3 000	
Enveloppe Chemins	20 000	
Ombrières École	25 000	
PLU	50 000	-
II - Total Opérations	113 000	-
III - Hors opérations		
III - Hors opérations	DEPENSES	RECETTES
Total chapitre 20	3 000	-
Total Chapitre 21	25 000	-
Total Chapitre 23	2 000	-
III - Total Hors opérations	30 000	-
IV - Opérations d'ordre		
IV - Opérations d'ordre	DEPENSES	RECETTES
Remboursement emprunt	45 500	
TA	1 000	-
FCTVA		-
Affectation de fonctionnement N-1		120 000
Résultat reporté investissement N-1		91 513.41
Amortissements		5 955
Operations patrimoniales Actif		-
Virement section fonctionnement		50 000
IV - Total Opérations d'ordre	46 500	267 468.41
TOTAL I – II – III - IV	189 500	267 468.41

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

Informations statistiques (2025)

Population totale : 1417

Nombre de résidences secondaires : 40

Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes du Clermontais

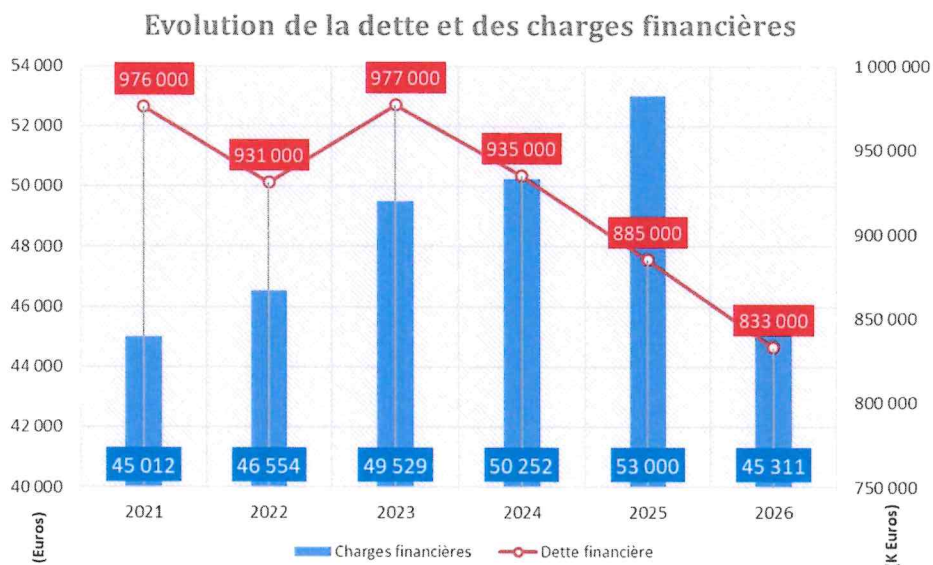
SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	925 000,00	925 000,00 Dont de report 2025 : 69 747,76
Investissement	189 500,00	267 468,41 Dont Report 2025 : 91 513,41

a) Principaux ratios

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	613.73
Recettes réelles de fonctionnement / population	603.99
Dépenses d'équipement brut / population	98.16
En cours de dette / population	624.92
DGF / population	104.41
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51.78
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct	106.93
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	16.25
En cours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	103.46

b) Endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Fait à Ceyras, le 8 avril 2026

Le Maire,

Jean-Claude LACROIX

